|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS**  **UNIES** | | **EP** |
| UNEP | **Programme des**  **Nations Unies pour**  **l’environnement** | Distr.  GENERAL  UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/45  7 mai 2019  FRANÇAIS  ORIGINAL: ANGLAIS |

COMITE EXECUTIF   
 DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS   
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quatre-vingt-troisième réunion

Montréal, 27– 31 mai 2019

**ELEMENTS D’UNE POLITIQUE POSSIBLE SUR L’ÉGALITÉ DES SEXES**

**POUR LE FONDS MULTILATÉRAL**

**(décision 81/7 e))**

**Contexte**

# À sa 81e réunion, le Comité exécutif a examiné l’étude théorique de l’évaluation de la gendérisation[[1]](#footnote-1), préparée par l’Administrateur principal chargé de l’évaluation et de la surveillance.

# Lors du débat, les membres ont confirmé l’importance d’intégrer la gendérisation dans les activités du Fonds multilatéral et ont noté, entre autres, que toutes les agences d’exécution étaient dotées de leurs propres politiques en la matière, que les documents du Fonds ne contenaient que très peu de références spécifiques à l’égalité des sexes et que celle-ci n’était en général pas prise en compte lors de la conception des projets financés par le Fonds. Ils ont également noté que le fait que le Fonds ne soit pas doté d’une politique en faveur de l’égalité des sexes entravait l’application d’une approche sexospécifique dans le cadre des projets approuvés. Il a donc été proposé qu’une telle politique soit préparée, en tenant compte des politiques existantes des autres organisations, en s’inspirant largement de l’expérience des agences d’exécution et en évitant de créer des obligations et responsabilités entièrement nouvelles[[2]](#footnote-2).

# Le Comité exécutif a ensuite demandé, entre autres, au Secrétariat de préparer un document de discussion pour la 83e réunion, décrivant les objectifs et éléments possibles d’une éventuelle politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes, en tenant compte des politiques des agences bilatérales et d’exécution, des observations reçues des unités nationales de l’ozone par le biais des réseaux régionaux, et de toute autre information pertinente (décision 81/7 e)).

Mesures prises en application de la décision 81/7 e)

# Le présent document a été établi en application de la décision 81/7 e). Lors de la préparation du document, le Secrétariat a extrait les informations figurant dans l’étude théorique sur la gendérisation, présentée à la 81e réunion, et a recueilli des informations supplémentaires dans le cadre de consultations avec les agences bilatérales et d’exécution menées lors des réunions de coordination interagences[[3]](#footnote-3). Le présent document tient également compte des observations des administrateurs des bureaux de l’ozone qui ont assisté aux réunions des réseaux régionaux sur les éléments d’une éventuelle politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes et sur les attentes connexes. Les informations recueillies sur cette question par le PNUE lors des réunions des réseaux régionaux sont reproduites à l’annexe I.

# Les agences ont fourni, lors de la réunion de coordination interagences, des mises à jour sur les questions liées à leurs politiques en faveur de l’égalité des sexes et sur leurs modalités d’application aux projets du Fonds multilatéral. L’ONUDI a indiqué qu’elle mettait à jour ses manuels sur l’application de la politique en faveur de l’égalité des sexes dans les projets financés, afin d’y inclure un contrôle clairement défini des marqueurs sexospécifiques, conformément au plan d’action du système des Nations Unies, mais que leur suivi pourrait être difficile faute de ressources suffisantes. Le PNUE a indiqué que les questions de genre étaient inscrites à l’ordre du jour des réunions du réseau des administrateurs des bureaux de l’ozone ; qu’il préparait des publications spécialement destinées aux femmes du secteur de l’entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, où elles sont sous-représentées ; et que des efforts étaient également déployés pour assurer une représentation égale des expertes techniques aux réunions. Le PNUD a indiqué que l’application de sa politique en faveur de l’égalité des sexes était financée par les ressources allouées aux projets par les bailleurs de fonds (le FEM, notamment) ; des activités ciblées de gendérisation dans le cadre des projets financés par le Fonds multilatéral nécessiteraient l’examen d’une allocation similaire de ce dernier. La Banque mondiale a mis en œuvre sa politique en faveur de l’égalité des sexes par le biais de cadres nationaux, ainsi que de son inclusion dans ses mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Les agences bilatérales du Canada, de l’Allemagne et du Japon ont indiqué que leur gouvernement était doté d’une politique en faveur de l’égalité des sexes, mais qu’elle ne s’appliquait pas spécifiquement aux projets financés par le Fonds multilatéral.

# Lors des débats, les agences bilatérales et d’exécution ont également souligné la nécessité de définir l’objectif d’une telle politique, en décrivant les méthodes d’harmonisation entre les différentes agences des marqueurs sexospécifiques dans l’optique de leur utilisation dans les projets, ainsi que les méthodes de notification et de suivi. Les ressources supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour appliquer une telle politique devraient également être prises en compte.

**Introduction**

# Le concept de gendérisation a été mis en avant lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995. Il a été inclus dans le Programme d’action de Beijing et est ensuite devenu un important élément des politiques et programmes de l’Organisation des Nations Unies (ONU). L’objectif 5 des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) est d’assurer l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes[[4]](#footnote-4).

# La gendérisation désigne le processus d’évaluation des incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s’agit d’une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l’élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l’évaluation des politiques et des programmes, dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d’avantages égaux et que l’inégalité ne puisse se perpétuer.

# Si l’égalité des sexes est un objectif de développement durable à part entière, elle est aussi un facteur déterminant pour atteindre tous les autres ODD. Alors que l’attention accordée à cette question augmente, il convient de veiller à ce que, dans le contexte des interventions de projet visant l’élimination des substances réglementées, les objectifs et les mesures sensibles au genre soient pris en compte afin d’attirer l’attention sur les politiques et stratégies de promotion de l’égalité des sexes.

# Les projets financés dans le cadre du Fonds multilatéral sont mis en œuvre par l’intermédiaire d’agences bilatérales et d’exécution. Les quatre agences d’exécution sont dotées d’une solide politique en faveur de l’égalité des sexes conforme aux directives de l’ONU[[5]](#footnote-5) et à leur mandat respectif ; les gouvernements respectifs des agences bilatérales sont également dotés d’une politique générale en faveur de l’égalité des sexes, qui n’est pas appliquée spécifiquement aux projets financés par le Fonds multilatéral, car les agences bilatérales sont souvent tributaires de leurs partenaires d’exécution (c’est-à-dire les quatre agences d’exécution) pour assurer l’application de ces politiques dans le cadre des projets. Dans le contexte des projets (de leur lancement jusqu’à leur achèvement), il incombe donc à chaque agence d’exécution de tenir compte de la pertinence des questions de genre dans le cadre de leur mandat et d’une politique générale concernant spécifiquement le Protocole de Montréal et son Fonds multilatéral.

# Le tableau 1 résume les politiques en faveur de l’égalité des sexes de chaque agence d’exécution.

**Tableau 1. Politiques des agences d’exécution** **en faveur de l’égalité des sexes**

| **Agence** | **Politiques en faveur de l’égalité des sexes en rapport avec les projets financés par le Fonds multilatéral[[6]](#footnote-6)** |
| --- | --- |
| PNUD | La Stratégie du PNUD pour la promotion de l’égalité des sexes (2014-2017) décrit son engagement en faveur de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes. Le PNUD l’applique au processus d’évaluation des projets ; utilise des systèmes de suivi des marqueurs sexospécifiques pour évaluer les résultats des investissements liés à l’égalité des sexes ; et le rapport annuel axé sur les résultats qui comprend une section sur la parité des sexes. |
| PNUE | Politique et stratégie en faveur de l’égalité hommes-femmes et de l’environnement 2014-2017, axée sur la promotion de mesures de sauvegarde sociale dans les domaines programmatiques et organisationnels de l’organisation. |
| ONUDI | Stratégie de l’ONUDI concernant l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes 2016-2019 ayant donné lieu à l’élaboration, en 2015, d’un Guide sur la gendérisation des projets du Protocole de Montréal qui a pour objet « d’aider le personnel de l’ONUDI participant aux interventions du Protocole de Montréal, mais aussi les interlocuteurs nationaux et locaux, les agences, les partenaires et les experts internationaux et du secteur privé, à intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs travaux et, plus spécifiquement, à en tenir compte tout au long du cycle des projets ». |
| Banque mondiale | Stratégie en matière de genre du Groupe de la Banque mondiale : égalité des genres, réduction de la pauvreté et croissance inclusive, 2015. Cette stratégie est appliquée à tous les niveaux opérationnels, y compris les projets financés par le Fonds multilatéral, et est mise en œuvre par le biais des cadres de partenariat-pays, qui effectuent des évaluations de la parité hommes-femmes, diffusent leurs résultats et conclusions et identifient des actions soucieuses de la disparité entre les sexes qui sont proposées dans le cadre de la stratégie d’aide de la Banque mondiale visant le pays concerné. |

# D’après les informations recueillies dans le cadre de l’étude théorique, l’analyse des disparités entre les sexes réalisée par les agences d’exécution[[7]](#footnote-7), et d’autres documents pertinents utilisés comme référence, les activités et projets d’élimination des substances réglementées mis en œuvre en vertu du Protocole de Montréal ont des caractéristiques propres qui entravent la promotion de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes dans les projets soutenus par le Fonds multilatéral, comme résumé ci-dessous :

## Le Protocole de Montréal ne fait pas spécifiquement référence au genre dans son texte, qui sert souvent de point de départ pour intégrer les questions de genre dans ses processus, notamment les projets soutenus par le Fonds multilatéral en conformité avec le Protocole ;

## Le Fonds multilatéral a pour mandat de fournir aux pays visés à l’article 5 une assistance technique et financière dans l’unique but de leur permettre d’éliminer leur consommation de substances réglementées, selon un calendrier convenu, et de respecter ainsi les obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Montréal ;

## Bien que les questions de genre ne se limitent pas aux femmes, celles-ci sont souvent sous-représentées dans les domaines techniques (personnel des usines de fabrication, consultants techniques sur les projets, etc.) liés aux projets d’élimination dans les secteurs des mousses, de la réfrigération et de la climatisation, trois domaines d’intervention importants pour le Protocole de Montréal. Les raisons en sont culturelles, et tiennent notamment aux préjugés et aux stéréotypes concernant les femmes qui travaillent dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes ;

## Les questions d’égalité des sexes et les points d’entrée potentiels ne sont actuellement pas explicitement abordés/considérés dans le cycle des projets du Fonds multilatéral. Elles sont rarement, voire jamais, prises en compte dans la conception des projets et ne sont pas abordées dans les cadres de présentation des rapports des projets. Peu d’efforts sont faits pour faire participer les femmes aux activités liées aux projets, que ce soit en tant qu’exécutantes (formatrices, etc.) ou bénéficiaires (techniciennes d’entretien, etc.) ;

## Les compétences des parties prenantes aux projets sont limitées dans ce domaine, d’où un manque de compréhension de concepts tels que l’importance de l’égalité des sexes et de la gendérisation dans l’élaboration et la mise en œuvre des projets ; et

## Bien que les cadres directifs nationaux soient censés offrir un contexte idéal pour la gendérisation, des obstacles culturels et structurels peuvent les en empêcher et réduire leur efficacité.

# Les défis et contraintes susmentionnés devraient être pris en compte lors de l’examen d’une éventuelle politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes, dans le cadre du mandat du Comité exécutif.

**But et objectifs**

# En décidant d’un cadre directif approprié pour fournir le mandat et l’appui nécessaires pour assurer la gendérisation dans la mise en œuvre des projets financés par le Fonds, il est important de définir clairement les objectifs d’une politique en faveur de l’égalité des sexes : ce qu’elle vise à atteindre, les méthodes d’harmonisation entre les différentes agences des marqueurs sexospécifiques dans l’optique de leur utilisation dans les projets, ainsi que les méthodes de notification et de suivi.

# L’objectif de l’éventuelle politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes serait d’accroître le soutien aux efforts des agences bilatérales et d’exécution, et d’assurer l’inclusion des questions connexes dans la préparation et la mise en œuvre des projets, conformément à leurs politiques en la matière et d’une manière durable, pour :

## Définir la portée et la méthodologie des actions à mener pour intégrer les questions de genre et promouvoir une approche soucieuse de l’égalité des sexes devant être appliquée tout au long de l’identification, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l’évaluation des projets financés par le Fonds par rapport aux politiques existantes en faveur de l’égalité des sexes de chaque agence bilatérale et d’exécution ;

## Établir des indicateurs qui permettront d’intégrer les questions de genre, de la préparation des projets à leur mise en œuvre ; et

## Élaborer des mécanismes de suivi et d’établissement de rapports sur l’égalité des sexes, comprenant des cibles spécifiques mesurables.

**Principaux éléments d’une politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes**

# Compte tenu des défis et des contraintes rencontrés, il est important de définir les objectifs d’une politique de gendérisation, en élaborant des méthodes d’harmonisation des marqueurs sexospécifiques entre agences bilatérales et d’exécution dans l’optique de leur utilisation dans les projets, ainsi que des méthodes de notification et de suivi. Par exemple, la réalisation d’une analyse des disparités entre les sexes aux étapes initiales d’identification et de planification des projets permettrait de recueillir des informations utiles pour fixer des priorités et des objectifs réalistes ; une meilleure collecte de données ventilées par sexe et une coordination accrue entre les parties prenantes des projets permettraient de jeter les bases d’activités qui favoriseraient la participation de celles qui facilitent l’inclusion des femmes dans les processus décisionnels, et le suivi et l’évaluation sensibles au genre.

# Les éléments clés qui devraient être pris en compte dans une politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes, en s’appuyant sur les politiques existantes des agences d’exécution, pourraient inclure :

## L’évaluation de base (collecte de données agrégées par sexe) des mesures actuellement prises concernant les questions d’égalité des sexes dans les projets du Protocole de Montréal, et des principaux enjeux et perspectives, y compris l’identification des points d’entrée ;

## La conception des projets/programmes devrait inclure des activités/éléments ciblés afin de surmonter les obstacles et contraintes sexospécifiques, y compris des normes/indicateurs minimums ; et

## Le renforcement du processus d’examen des projets afin d’encourager la mise en œuvre des politiques institutionnelles en faveur de l’égalité des sexes.

# Le contenu et la structure possibles d’une éventuelle politique en faveur de l’égalité des sexes sont résumés dans le tableau 2, en faisant référence aux éléments clés identifiés ci-dessus.

# **Tableau 2. Éléments clés d’une politique de gendérisation pour les projets du Fonds multilatéral**

| **Élément** | **Description** |
| --- | --- |
| Introduction | Présente le mandat du Fonds multilatéral, un résumé des contraintes, les raisons de mettre en œuvre la politique de gendérisation dans les projets financés par le Fonds, et définit à qui s’applique cette politique |
| Objet et objectif | Promouvoir l’intégration de la gendérisation [ou l’inclusion de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes] dans la préparation et la mise en œuvre des projets financés par le Fonds multilatéral, conformément aux politiques en faveur de l’égalité des sexes des agences d’exécution |
| Principes directeurs | 1. Veiller à ce que les questions et les approches liées à l’égalité des sexes soient prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des propositions de projets 2. Identifier des points d’entrée stratégiques pour promouvoir la gendérisation de tous les projets 3. Améliorer les systèmes de notification et de surveillance du Fonds multilatéral afin d’y inclure le suivi et la notification des résultats des activités de gendérisation |
| Actions possibles | *Inclure le genre dans la conception et la mise en œuvre des projets*   1. Mettre à jour/réviser les guides pour la préparation des projets individuels et pluriannuels et la soumission des tranches, ainsi que d’autres guides pertinents préparés par le Secrétariat du Fonds pour y inclure des questions relatives à l’égalité des sexes 2. Inclure dans les accords pluriannuels une section comportant des objectifs sexospécifiques   *Renforcement des capacités*   1. Inclure la gendérisation à l’ordre du jour des réunions du réseau des administrateurs des bureaux de l’ozone 2. Encourager les agences bilatérales et d’exécution à associer les conseillers et les responsables en matière d’égalité des sexes à la conception et à la mise en œuvre des projets 3. Inviter les pays visés à l’article 5 à envisager d’intégrer leurs politiques nationales en faveur de l’égalité des sexes dans les propositions de projets soumises au titre du Fonds multilatéral 4. Élaborer un guide sur la politique de gendérisation lorsqu’elle sera adoptée par le Comité exécutif   *Améliorer les systèmes de notification et de surveillance pour rendre compte des questions relatives à l’égalité des sexes*   1. Actualiser la présentation des rapports en incluant des indicateurs quantitatifs spécifiques sur la gendérisation selon le type de projet (renforcement institutionnel, projet d’investissement, assistance technique/programme de formation, etc.) 2. Inclure un nouvel indicateur de performance mesurable de la gendérisation pour les agences bilatérales et d’exécution |
| Entrée en vigueur | La politique de gendérisation entrerait en vigueur dès son adoption, pour toutes les nouvelles propositions de projets, et six mois après son adoption pour tous les projets en cours |

**Recommandation**

# Le Comité exécutif est invité à :

## Prendre note des éléments d’une éventuelle politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/45 ;

## Encourager les agences bilatérales et d’exécution à utiliser leurs propres politiques en faveur de l’égalité des sexes lors de la préparation et de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds multilatéral ; et

## Demander au Secrétariat, en consultation avec les agences bilatérales et d’exécution, de préparer un document pour examen à la 84e réunion, présentant un projet de politique de gendérisation pour les projets financés par le Fonds multilatéral ainsi que les modalités d’application associées.

**Annexe I**

**DISCUSSIONS SUR LA GENDÉRISATION**

**LORS DES RÉUNIONS DES RÉSEAUX RÉGIONAUX**

**(INFORMATIONS FOURNIES PAR LE PNUE[[8]](#footnote-8))**

**RÉUNION DU RÉSEAU DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX DE L’OZONE DES PAYS D’AFRIQUE ANGLOPHONE, PARIS (FRANCE), FÉVRIER 2019**

La gendérisation a fait l’objet d’un exposé et de discussions avec les administrateurs des bureaux de l’ozone du réseau de l’Afrique anglophone. Les administrateurs ont été informés des débats de la 81e réunion du Comité exécutif sur la gendérisation dans le cadre des projets et politiques du Protocole de Montréal et sur la décision 81/7, et leurs avis ont été sollicités concernant une éventuelle politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes. Le Secrétariat préparerait un document de travail pour la 83e réunion, décrivant les objectifs et les éléments possibles d’une éventuelle politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes, en tenant compte des politiques des agences bilatérales et d’exécution, des observations reçues des UNO et de toute autre information pertinente.

Contributions et suggestions sur les moyens d’intégrer les questions de genre dans les projets et politiques du Protocole de Montréal :

* Il convient de sensibiliser les parties prenantes à la gendérisation, mais aussi de les former et de renforcer leurs capacités dans ce domaine
* Encourager et motiver les femmes à participer, avec un intérêt accru, aux cours de science et technologie, y compris dans les domaines de la réfrigération et de la climatisation, comme l’initiative « Women in Refrigeration » sur la promotion de l’éducation des femmes dans ce secteur
* Promouvoir la participation des femmes à tous les ateliers nationaux liés au Protocole de Montréal, y compris les activités de renforcement des capacités et les ateliers techniques
* Des statistiques sexospécifiques devraient être disponibles sur les activités liées aux projets du Fonds multilatéral
* Au niveau des agences d’exécution, une collaboration devrait exister entre ces agences et les conseillers ou correspondants sur l’égalité des sexes pendant la phase de préparation des projets

**RÉUNION DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX DE L’OZONE DES PAYS D’EUROPE ET D’ASIE CENTRALE, ANTALYA (TURQUIE), OCTOBRE 2018**

L’Administrateur principal chargé de l’évaluation et de la surveillance réalise actuellement une étude théorique sur l’évaluation de la gendérisation dans les projets et politiques du Protocole de Montréal (décision 81/7) et le Comité exécutif a invité les agences bilatérales et d’exécution à prendre en compte les informations contenues dans cette étude et à appliquer, le cas échéant, leurs propres politiques en faveur de l’égalité des sexes aux projets et activités approuvés par le Fonds multilatéral. Le PNUE a été prié d’informer les responsables du Protocole de Montréal, dans le cadre des réunions des réseaux régionaux, des débats sur la gendérisation et de la décision 81/7, et de solliciter leurs avis concernant une éventuelle politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes. Le Secrétariat préparerait un document de travail pour la 83e réunion, décrivant les objectifs et les éléments possibles d’une éventuelle politique du Fonds multilatéral en faveur de l’égalité des sexes, en tenant compte des politiques des agences bilatérales et d’exécution, des observations reçues des UNO et de toute autre information pertinente.

Auparavant, le PNUD avait inscrit des sessions sur l’égalité des sexes à l’ordre du jour de ses réunions de projet pour les pays à économie en transition (financés par le FEM) et des exposés sur l’égalité des sexes ont également été présentés lors des réunions thématiques du réseau Europe et Asie centrale à Chisinau et à Belgrade, en novembre 2016. Après avoir brièvement examiné la terminologie utilisée pour décrire le degré de prise en compte des sexospécificités dans les projets, allant de l’indifférence et de la neutralité, à la prise en compte active et transformatrice et à l’intégration de la dimension de genre, les participants ont examiné comment classer les projets du Protocole de Montréal et comment intégrer cette dimension dans les futures propositions de projets.

Les documents pertinents ont été inclus dans la clé USB distribuée à l’issue de la réunion, notamment :

* PNUE : Gender equality and the environment – policy and strategy (anglais, 2015)
* PNUE : Global gender and environment outlook 2016 (anglais)
* ONU Femmes, Banque mondiale, PNUD, PNUE : Cost of the gender gap in agricultural productivity (anglais)
* FAO, PNUD, PNUE : Guidance note on gender sensitive REDD 2013 (anglais)
* PNUE : Gender plan of action 2007 (anglais)
* ONUDI : Guide on gender mainstreaming – Montreal Protocol projects 2015 (anglais)

Le PNUD a donné des informations sur l’étude en cours menée par un spécialiste des questions d’égalité des sexes qui examine l’état d’avancement de son intégration dans les secteurs des mousses, de la réfrigération et de la climatisation, et de l’entretien dans trois régions (hors Europe et Asie centrale). Il a été convenu que le rapport et les recommandations de l’étude seront communiqués aux pays du réseau et que le PNUD et le PNUE organiseraient un webinaire pour diffuser les résultats de l’étude. Il a également été convenu d’inclure une session de formation à l’intention des fonctionnaires du Protocole de Montréal lors de la prochaine réunion du réseau, qui sera animée par un spécialiste des questions d’égalité des sexes.

Pour contribuer à l’étude théorique sur la gendérisation dans les projets et politiques du Protocole de Montréal, les pays du réseau enverront à l’unité OzoneAction du PNUE des informations sur la manière dont l’intégration de la dimension de genre est actuellement gérée dans leurs pays respectifs et feront des suggestions quant à son intégration dans les projets et politiques du Protocole de Montréal. Les fonctionnaires du Protocole de Montréal se sont félicités de l’initiative « Women in Refrigeration » et se sont enquis de l’état d’avancement de l’initiative de l’IIF visant à promouvoir la formation des femmes en réfrigération.

**RÉUNION DU RÉSEAU DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX DE L’OZONE DES PAYS D’AMÉRIQUE LATINE, PARIS (FRANCE), FÉVRIER 2019**

Les participants ont examiné la question de la gendérisation dans le secteur de l’entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. Certains pays ont exprimé leur préoccupation quant à l’obtention de fonds supplémentaires pour comprendre la réalité nationale, car il n’est pas courant de trouver du personnel féminin dans ce domaine, alors que d’autres pays ont montré qu’ils avaient déjà fait des progrès, notamment : le Nicaragua, le Pérou, l’Uruguay et le Venezuela.

Parmi les activités mises en place dans ces pays, on peut citer :

* Des cours spécifiques pour les techniciennes en réfrigération et pour les enseignants
* La priorisation des livraisons d’outils et d’équipements propices aux bonnes pratiques
* La coopération avec le ministère du Développement social pour attirer davantage de femmes dans le secteur
* Des cours de gestion des frigorigènes destinés aux gérantes d’ateliers d’entretien

Compte tenu de l’expérience d’un participant qui avait suivi des cours de formation sur les politiques en faveur de l’égalité des sexes dans le cadre du changement climatique, il a été convenu que la perspective de l’équité des sexes au niveau national et la proposition des Nations Unies devraient être comprises afin de pouvoir élaborer des mesures adaptées aux circonstances des différents pays.

**RÉUNION DU RÉSEAU DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX DE L’OZONE DES CARAÏBES, PARIS (FRANCE), FÉVRIER 2019**

Le coordonnateur du réseau régional a présenté un résumé des conclusions et recommandations de l’étude théorique figurant dans le document 81/09 et a mis à la disposition des membres du réseau le Guide de l’ONUDI sur la gendérisation des projets du Protocole de Montréal ; cette question continuera d’être incluse dans les réunions du réseau conformément aux recommandations de l’étude théorique.

**RÉUNION DU RÉSEAU DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX DE L’OZONE DES PAYS DU SUD-EST ASIATIQUE, PARIS (FRANCE), FÉVRIER 2019**

L’examen de la gendérisation était inscrit à l’ordre du jour de la réunion parallèle du réseau Asie du Sud‑Est, tenue à Paris (France), en février 2019. Il est résumé ci-après :

* Activités en cours au titre du Fonds multilatéral concernant l’Étude théorique en vue de l’évaluation de la gendérisation dans les projets et politiques du Protocole de Montréal
* Rapport des pays sur la façon dont la gendérisation a été prise en compte lors de la mise en œuvre du Protocole de Montréal dans le cadre de la présentation des pays, qui comprend :
  + **Réunions/ateliers/séminaires :** Donner la priorité aux techniciennes/agentes et encourager les femmes à participer aux ateliers de formation en réfrigération et climatisation et sur la bonne application de la loi
  + **Représentation au sein d’une organisation/association** : Certains pays ont accrédité des femmes en tant que formatrices en chef pour le programme de certification. Les femmes sont encouragées à participer au processus de décision et de mise en œuvre. Certains pays ont également donné des chances égales aux hommes et aux femmes dans la prise de décision concernant la sélection des membres du Comité directeur sur les SAO.
  + **Sensibilisation**: Les UNO ont indiqué qu’elles encourageront plus de femmes à participer aux activités de sensibilisation sur la réfrigération et la climatisation. Les femmes pourront ainsi évaluer leurs débouchés dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation.
* Il a été conseillé aux pays d’intégrer les questions de genre dans le fonctionnement quotidien de leur unité nationale de l’ozone ainsi que dans toutes leurs activités liées au Protocole de Montréal.

**RÉUNION DU RÉSEAU DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX DE L’OZONE DES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE, BANGKOK (THAÏLANDE), SEPTEMBRE 2018**

**Première discussion sur la gendérisation :** L’examen de la gendérisation était inscrit à l’ordre du jour de la réunion du réseau des pays insulaires du Pacifique, tenue à Bangkok (Thaïlande), en septembre 2018. Il est résumé ci-après :

* Activités en cours au titre du Fonds multilatéral concernant l’Étude théorique en vue de l’évaluation de la gendérisation dans les projets et politiques du Protocole de Montréal
* Invitation à appliquer l’initiative mondiale du PNUE (en collaboration avec ONU Femmes) sur les femmes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, afin de les encourager à envisager une carrière dans ces domaines et de faciliter leur parcours professionnel dans ce secteur important et en pleine expansion
* Les points suivants ont été examinés en tant que moyens d’encourager la participation des femmes au secteur de la réfrigération et de la climatisation :
  + Assurer la liaison avec les institutions techniques locales pour promouvoir les cours en réfrigération et climatisation auprès des femmes
  + Programmes d’encouragement tels que l’évaluation et la promotion de bourses d’études pour les femmes
  + Participation des femmes aux réunions et consultations
  + Changer les mentalités et diffuser le message aux femmes par le biais d’une stratégie de communication efficace utilisant notamment les médias sociaux
  + Assurer la liaison avec d’autres femmes exerçant le même métier dans le pays, la région ou à l’échelle internationale, par exemple par le biais de : https://www.womeninhvacr.org/
  + Recherche sur les partenariats possibles pour promouvoir la carrière des femmes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation
* Les pays ont été encouragés à tenir compte de la parité entre les sexes lors de l’élaboration des projets et de la préparation des rapports d’activités, notamment en indiquant le nombre de femmes participant aux réunions et aux formations. Il a également été convenu que la question de l’égalité des sexes devait être prise en compte dans la phase II du PGEH régional du Pacifique insulaire.

**Discussion de suivi sur la gendérisation :** L’examen de la gendérisation était également inscrit à l’ordre du jour de la réunion parallèle du réseau du Pacifique insulaire, tenue à Paris (France), en février 2019. Il est résumé ci-après :

* Rapport des pays sur la façon dont la gendérisation a été prise en compte lors de la mise en œuvre du Protocole de Montréal dans le cadre de la présentation des pays, qui comprend :
  + **Réunions/ateliers/séminaires :** Certaines UNO ont indiqué qu’elles encourageaient davantage de femmes à participer aux réunions/ateliers/séminaires, par exemple à la formation sur les bonnes pratiques d’entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et à la formation sur la bonne application de la loi. Les UNO ont étudié des possibilités de partenariat avec des ONG et des écoles locales de femmes pour inciter davantage de femmes à suivre des cours en réfrigération et climatisation.
  + **Représentation au sein d’une organisation/association** : Des femmes représentaient leur organisation et leur lieu de travail au sein de l’association de réfrigération et du Comité directeur national sur les SAO. Un pays a désigné une formatrice en réfrigération et climatisation comme secrétaire de l’association professionnelle.
  + **Sensibilisation et prise de décision :** L’UNO a communiqué avec divers groupes locaux de femmes pour les informer sur les différents frigorigènes et les nouvelles technologies, étant convaincue que les femmes décident généralement quel réfrigérateur ou climatiseur acheter.
* Enfin, il a été demandé aux pays insulaires du Pacifique de commencer à collecter et à communiquer des données ventilées par sexes sur les participants lorsqu’ils rendent compte de l’état d’avancement de la mise en œuvre de leurs projets.

**RÉUNION DU RÉSEAU DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX DE L’OZONE DES PAYS D’ASIE DU SUD, PARIS (FRANCE), FÉVRIER 2019**

L’examen de la gendérisation était inscrit à l’ordre du jour de la réunion parallèle du réseau Asie du Sud, tenue à Paris (France), en février 2019. Les points abordés sont résumés ci-après :

* Les parties présentes ont reconnu que les efforts d’intégration des questions de genre dans les projets du Protocole de Montréal du réseau de l’Asie du Sud devraient être renforcés.
* Les parties s’efforceraient d’obtenir de nouveaux témoignages de femmes d’Asie du Sud dans le cadre de l’initiative « Women in RAC » de l’unité OzoneAction du PNUE.
* Certains rapports sur les activités des projets pourraient également commencer à inclure des données ventilées par sexe sur les participants aux réunions et aux activités de sensibilisation.
* Les futures réunions du réseau pourraient spécifiquement aborder la façon d’élaborer une stratégie de gendérisation et de sensibilisation pour les projets du Protocole de Montréal.

**RÉUNION DU RÉSEAU DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX DE L’OZONE DES PAYS D’ASIE DE L’OUEST, PARIS (FRANCE), FÉVRIER 2018**

La question des femmes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation a été soulevée lors de la plénière de la 1re réunion du réseau interrégional de l’année dernière, et le réseau a brièvement réfléchi aux moyens d’aborder le défi et de promouvoir une participation accrue des femmes dans le secteur de l’entretien. Le Koweït a relevé le défi en facilitant la tâche pour les femmes intéressées.

Il a pris des mesures nationales pour promouvoir la participation des femmes dans le secteur et plusieurs femmes ont reçu une formation sur les bonnes pratiques de réfrigération et de climatisation tandis qu’une d’entre elles a reçu un certificat conformément à la réglementation sur les gaz fluorés. Ce fait a été communiqué lors de la plénière de la 2e réunion interrégionale, tenue à Paris le 18 février 2019, et plusieurs autres femmes de la région ont manifesté leur intérêt à suivre la même voie.

L’Asie de l’Ouest note qu’il existe une sorte d’équilibre entre les sexes à l’échelle de la région en ce qui concerne les structures des UNO.

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Les femmes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation : expériences et réalisations personnelles** (date d’achèvement prévue : juin 2019)

La réfrigération et la climatisation sont d’une importance capitale pour notre santé, notre nutrition, notre confort et notre bien-être. De la prévention du gaspillage alimentaire à la conservation des vaccins, de la climatisation dans les hôpitaux à nos maisons, nous dépendons de plus en plus des progrès que la réfrigération nous a apportés. Mais, partout dans le monde, ce secteur a toujours été largement dominé par les hommes. Ce secteur en pleine croissance peut offrir une grande variété de carrières intéressantes et enrichissantes pour les femmes comme pour les hommes. L’unité OzoneAction du PNUE, en coopération avec ONU Femmes, a publié une plaquette pour attirer l’attention sur les débouchés offerts aux femmes ainsi que sur les expériences de femmes travaillant dans ce secteur, et pour saluer leurs succès. Le partage de ces expériences et la promotion de ces débouchés peuvent encourager et inspirer d’autres femmes à envisager des carrières similaires et aider les filles à entamer une carrière dans ce secteur important et en pleine croissance.

Cette plaquette rassemble de courts témoignages de femmes travaillant dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, en décrivant leurs motivations, leur formation et leur éducation, les défis qu’elles ont pu rencontrer, leurs expériences et les détails de leur vie professionnelle quotidienne. Tous les témoignages reçus ont été examinés et traduits le cas échéant. Les témoignages retenus, provenant de plus de 100 femmes du monde entier, ont été rassemblés dans une publication officielle, qui a déjà été autorisée par le dispositif d’examen interne du PNUE. Elle fait actuellement l’objet d’une révision professionnelle pour en assurer la qualité rédactionnelle. La conception et la mise en page sont en cours. Une fois prête, cette plaquette sera diffusée auprès d’un large éventail de parties prenantes du Protocole de Montréal et du secteur de la réfrigération et de la climatisation.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

**Annexe I**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/9 [↑](#footnote-ref-1)
2. UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/58, paragraphe 40 [↑](#footnote-ref-2)
3. 6-8 mars 2018, 4-6 septembre 2018 et 5-7 mars 2019. [↑](#footnote-ref-3)
4. Rapport du Conseil économique et social pour 1997. A/52/18 septembre 1997. [↑](#footnote-ref-4)
5. La majorité des organismes des Nations Unies contribuent à la réforme du système onusien par l’intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies, qui tiennent compte des politiques et des stratégies nationales en faveur de l’égalité des sexes. [↑](#footnote-ref-5)
6. Extrait de l’Étude théorique de l’évaluation de la gendérisation dans les projets et politiques du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/9) [↑](#footnote-ref-6)
7. Analyse des disparités entre les sexes et plan d’action du PNUD concernant les projets du Protocole de Montréal en Chine, au Nigéria et au Pérou ; Guide de l’ONUDI sur la gendérisation des projets du Protocole de Montréal. [↑](#footnote-ref-7)
8. 12 avril 2019. [↑](#footnote-ref-8)